Mode d'emploi

Afin que votre enfant soit accueilli, vous devez, au préalable, vous assurer que celui-ci est bien inscrit à l'accueil de loisirs. Puis vous devez procéder à la réservation à l'aide de ce bulletin :

- 1. Remplissez les 2 volets en indiquant les jours de présence de votre enfant.
- 2. Détachez la partie du bulletin qui vous est réservée. (conservez-la précieusement).
- 3. Transmettez le bulletin à la direction de l'éducation :
 - Par mail, à enfance@villeneuve-saint-georges.fr
 - Par dépôt, à la direction de l'éducation (accueil ou boite aux lettres)



Accueils de loisirs RÉSERVATIONS VACANCES DE NOËL

Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT

Accueil de loisirs mixte Anatole France (Écoles : Anatole France, Marc Seguin, Jean Zay, Berthelot et Jules Ferry)	01 43 82 63 63
Accueil de loisirs mixte Saint-Exupéry (Écoles : Saint-Exupéry, Paul Bert et Jean de la Fontaine	01 43 89 15 70
Accueil de loisirs mixte Condorcet (Écoles : Condorcet, Victor Duruy, Anne Sylvestre et Paul Vaillant Couturier	06 73 04 13 37

Pendant les vacances scolaires, l'inscription s'effectue à la journée ou à la demi-journée.

MATIN: accueil de 7h à 9h. **MIDI:** 11h30 à 13h30. **SOIR:** depart de 17h à 19h Les enfants pourront fréquenter l'accueil de loisirs uniquement les journées réservées, celles non utilisées seront automatiquement facturées.

Les Données à caractère personnel collectées sont destinées à la Mairie de Villeneuve Saint-Georges et son nécessaires à l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires pour l'année solaire en cours. La Mairi de Villeneuve Saint-Georges se fonde sur son intérêt public pour traiter vos données. L'accès aux données et strictement limité aux collaborateurs de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges en charge des traitements relatir à la Direction de l'éduction. Elles sont conservées uniquement pour l'année scolaire en cours. Conformément au Règlement (VE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère pe sonnel et à la loi « informatique et ilbertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'ectification, d'effocement, de portabilité et de limitation du traitement des données vous concernant ainsi qui du droit de communiquer des directives sur le sort de vos données votre mort. Vous pouvez exercer va droits en configctant le DPO de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges à l'adresse suivanite : dpa@villeneuve

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Auorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



Fin des inscriptions le vendredi 21 novembre 2025

Direction de l'éducation Service Enfance

29 rue Henri Janin 01.71.34.60.03 - enfance@villeneuve-saint-georges.fr

Exemplaire à transmettre à l'accueil de loisirs

Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance :
École fréquentée:
Accueil de loisirs fréquenté :
Numéro de téléphone :

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

7	Du 22 au 26 dec	Lundi 22		Mardi 23		Mercredi 24		Jeudi 25	Vendredi 26	
	journée	J	R	J	R	J	R	Férié	J	R
三	½ journée	М	AM	М	AM	М	AM		М	AM
2	Du 29 au 02 janv	Lunc	di 29	Mar	di 30	Mercr	edi 31	Jeudi 01	Vendredi 02	
	journée	J	R	J	R	J	R	- Férié	J	R
	½ journée	М	AM	М	AM	М	AM		М	AM

Fait à Villeneuve-Saint-Georges le	e :
Signature:	

Exemplaire à conserver par la famille

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

	Du 22 au 26 dec	Lundi 22		Mardi 23		Mercredi 24		Jeudi 25	Vendredi 26	
Н	journée	J	R	J	R	J	R	Férié	J	R
H	½ journée	М	AM	М	AM	М	AM		М	AM
2	Du 29 au 02 janv	Lunc	di 29	Marc	di 30	Mercr	edi 31 Jeudi 01		Vendredi 02	
	journée	J	R	J	R	J	R	Férié	J	R
	½ journée	М	AM	М	AM	М	AM		М	AM

Fait à Villeneuve-Saint-Georges le :
Signature :